



Motion votée au Conseil Syndical National du SNTRS-CGT

Le Conseil Syndical National du SNTRS-CGT réuni le 16 octobre a voté à l'unanimité « contre » la signature de la version finale de « L'accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières » envoyé aux organisations syndicales le 5 octobre 2020.

La signature du protocole d'accord « carrière et rémunération » le 12 octobre à Matignon en présence du premier ministre est un acte politique que devront assumer les syndicats nommés « réformistes » par les médias.

La ministre F. Vidal, Ministre de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation a déclaré le 31 Août à l'AEF « Je suis prête à travailler sur l'ensemble du protocole » et à "signer un accord, qu'il y ait majorité ou non". Ainsi, la ministre affirmait-elle qu'elle allait mettre en place le protocole « carrière et rémunération » avec ou sans signature majoritaire des syndicats !

Alors pourquoi le SGEN-CFDT, l'UNSA et le SNPTES ont-ils été signer en grande pompe ce protocole d'accord à Matignon en présence du premier ministre J. Castex et F. Vidal le 12 octobre 2020 ? Sont-ils satisfaits de ce protocole ? Même pas, car chacun d'eux affirme à qui veut bien l'entendre que malgré les « avancées obtenues », les mesures proposées dans le protocole restent insuffisantes, que des points restent à clarifier et qu'ils restent toujours opposés à la loi de programmation de la recherche !

Pourquoi sont-ils allés signer à Matignon en présence du premier ministre alors que les discussions ont eu lieu au ministère de l'enseignement supérieur et la recherche, loin de Matignon, si ce n'est pour acter le symbole hautement politique de cette signature qui scelle l'allégeance à la politique du gouvernement par les syndicats spécialistes de la signature des accords au rabais ?

Non, il n'est pas possible de signer ce protocole et dans le même temps de proclamer être opposé à la loi de programmation de la recherche qui met en œuvre, entre autres, les chaires de professeur junior et les CDI de missions scientifiques.

Car le chantage du gouvernement reposait bien sur quelques améliorations salariales en contre partie de la signature du protocole qui légitime, aux yeux du gouvernement, le passage de la loi de programmation de la recherche.

Ces syndicats portent la responsabilité de donner à la ministre de se présenter devant le Sénat avec l'accord de la « majorité » des syndicats (50,9 % des voix au comité technique ministériel).

Le budget de la recherche est discuté en ce moment au Parlement, l'étude de ce budget montre que la hausse budgétaire pour 2021 est similaire à celle des trois exercices budgétaires précédents et reste à peine au-dessus de l'inflation !

Tout n'est que communication de la part du gouvernement en ce qui concerne l'augmentation des budgets de la recherche sur 10 ans ! Par contre les dispositions de casse du statut de fonctionnaire seront bien gravées dans la loi de programmation. Elles ont été acceptées par les syndicats signataires du protocole (le SGEN-CFDT, le SNPTES et l'UNSA) en échange de primes.

Les augmentations salariales étaient incontournables car elles sont le fruit de nos luttes et revendications depuis plus de 10 ans pour réclamer des rémunérations à hauteur des autres fonctionnaires d'État pour les personnels de l'enseignement supérieur et la recherche.

Ce ne sont pas les négociations de salon du seul mois de septembre 2020 qui ont permis cela, mais bien les mobilisations des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que des revendications de longue date portées par les organisations syndicales garantes du progrès social, auxquelles appartient le SNTRS-CGT !

Malgré une situation complexe dans le cadre de la crise sanitaire le 13 octobre 2020 un millier de personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur ont manifesté leur opposition à la loi de programmation de la recherche. Si nous restons mobilisés, personne ne pourra nous exclure des négociations futures sur la rémunération et les postes.

Le SNTRS-CGT avec sa fédération ne signera pas ce protocole d'accord, il est et restera à vos côtés pour défendre les intérêts des personnels de la recherche et l'avenir de la recherche publique.

Le SNTRS-CGT appelle l'ensemble des personnels, avec l'intersyndicale de l'ESR, à se joindre au rassemblement contre la LPR à Paris devant le Sénat le 28 octobre à 14h.

Villejuif, le 16 octobre 2020